



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 – 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

Avis public est, par les présentes, donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse :

- Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Narcisse qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé à mon bureau et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières d'ouverture.
- Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Pour être recevable, une telle demande doit être déposée ou envoyée par courrier recommandé au moyen du formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales, accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-08-108 de la MRC des Chenaux, avant **le 1<sup>er</sup> mai 2022** au bureau des évaluateurs de la MRC des Chenaux, à l'adresse suivante :

**MRC des Chenaux**  
**630, rue Principale**  
**Saint-Luc-de-Vincennes (QC) G0X 3K0**

Donné à Saint-Narcisse ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2021.

*/ Original signé /*

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 – 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

Avis public est, par les présentes, donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse :

- Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Narcisse qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé à mon bureau et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières d'ouverture.
- Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Pour être recevable, une telle demande doit être déposée ou envoyée par courrier recommandé au moyen du formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales, accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-08-108 de la MRC des Chenaux, avant **le 1<sup>er</sup> mai 2022** au bureau des évaluateurs de la MRC des Chenaux, à l'adresse suivante :

**MRC des Chenaux**  
**630, rue Principale**  
**Saint-Luc-de-Vincennes (QC) G0X 3K0**

Donné à Saint-Narcisse ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2021.

*/ Original signé /*

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général



**AVIS PUBLIC**  
**DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2022-2023-2024 – 1<sup>RE</sup> ANNÉE**

Avis public est, par les présentes, donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Narcisse :

- Que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Narcisse qui sera en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 a été déposé à mon bureau et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières d'ouverture.
- Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire peut déposer une demande de révision à ce sujet conformément à la section I du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale.
- Pour être recevable, une telle demande doit être déposée ou envoyée par courrier recommandé au moyen du formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales, accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 97-08-108 de la MRC des Chenaux, avant **le 1<sup>er</sup> mai 2022** au bureau des évaluateurs de la MRC des Chenaux, à l'adresse suivante :

**MRC des Chenaux**  
**630, rue Principale**  
**Saint-Luc-de-Vincennes (QC) G0X 3K0**

Donné à Saint-Narcisse ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2021.

*/ Original signé /*

---

Stéphane Bourassa,  
Directeur général